

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1 Février 2013

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Etaient présents : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET, Mme Solange DUTOUR et Mr Gérard BRUEL.

Absents : Mr Arnaud MIGNARD.

Procuration : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Virginie BONNET.

Après rappel des décisions prises lors du Conseil précédent, l'ordre du jour est déroulé :

BATIMENTS / VOIRIE :

➤ **Choix gestionnaire des appartements locatifs :**

La commission bâtiment rappelle au conseil Municipal que la commune possède 6 appartements à la location et que deux appartements ne sont plus loués depuis 18 mois. Considérant les difficultés à gérer les appartements et en assurer l'entretien, il est proposé de confier la gestion des baux communaux à un administrateur de biens et est présenté au conseil Municipal les devis du Cabinet Poinson, du Cabinet Moiroux et du Cabinet notarial de Maître GUILLAUBEY.

Après délibération, le conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De retenir l'offre du cabinet MOIROUX aux conditions suivantes :
 - ↳ 5% du loyer hors charges (+1/2 loyer hors charges TTC, à chaque changement de locataires)
- d'inscrire ces opérations au budget communal 2013.

➤ **Place du Souvenir : choix du maître d'oeuvre :**

La Commune envisage de rénover la place du Souvenirs et souhaite sécuriser le déroulement du chantier. Compte tenu des compétences multiples nécessaires (voirie, électricité, assainissement, ...) et des multiples intervenants (SIEL pour la distribution de l'électricité, de la Communauté de Communes pour la voirie, de l'assainissement pour la Commune, la SAUR pour la distribution de l'eau).

Le Conseil Municipal décide :

- de retenir le bureau d'études OXYRIA, comme maître d'oeuvre, pour un montant de 4500 € HT.
- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférant.

Pour la construction des WC, le conseil municipal envisage de demander des devis pour des WC soit en dur, soit en préfabriqués. Il sera demandé au Conseil Général une subvention pour aider à la réalisation du projet.

➤ **Décision suite à l'enquête publique du Chemin de la Galonnière :**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 17 février 2012, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit « La Galonnière » en vue de sa cession à Mr Giroudon. L'enquête publique s'est déroulée du 15 novembre au 15 décembre 2012. Au vue des nombreuses observations formulées dans le registre d'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien du dit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil municipal décide de déclasser le chemin rural dit « La Galonnière » (au lieu dit « Golada », d'une contenance de 750 m² en vue de sa cession, et d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire. (9 voix pour et 2 blancs).

➤ **Isolation phonique de la garderie et de la cantine :**

La Commission bâtiments informe le Conseil municipal du projet de la réfection de l'isolation phonique de la cantine et de la garderie. Après présentation des devis de la Société POLLET et Fils et de la Société Bertrand DUTEL, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre de la société Bertrand DUTEL pour un montant de 5 875.27 €.HT soit 7 026.82 € TTC et d'inscrire ces opérations au budget communal 2013.

➤ **Dossier Grêle :**

La Commission bâtiments informe le conseil municipal des différentes rencontres avec l'expert de l'assurance. Cette commission explique diverses clauses du contrat susceptibles de réduire le montant des indemnités.

La Commission bâtiments attend donc le rapport et le montant total des réparations de l'expert et si le montant reçu est peu élevé, la commission bâtiment pourrait alors demander une contre expertise.

➤ **SIEL : réparations lampadaires lotissement Chanteperdrix**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les gros dégâts matériels occasionnés lors de l'orage de grêle qui s'était abattu sur l'ensemble de la commune de Nervieux le 5 août 2012 et rappelle également la délibération en date du 30 novembre 2012 prévoyant le remplacement de l'ensemble de l'éclairage public.

Suite à la demande de plusieurs administrés habitant le Lotissement Chanteperdrix, la commission en charge de l'éclairage public demande au SIEL des devis de réparations. Le SIEL propose trois hypothèses, donc trois montants de réparations

- **Hypothèse 1 :** réparation de l'ensemble des points lumineux. Le montant de la réparation des boules du lotissement s'élève à : 10 349.69 €, le pourcentage de subvention du Siel étant de 47 %, la part communale s'élève à 5 480.57 €
- **Hypothèse 2 :** réparation urgente du lotissement et achat de globes. Le montant de ce devis s'élève à 5 500 € pour une réparation provisoire.
- **Hypothèse 3 :** réparations lotissement et réparation autres points lumineux (en différé)

de l'hypothèse 1). Le montant s'élève à 14 129.18 €, le pourcentage du SIEL étant de 47%, la part communale s'élève à 7 488.47 €

Après délibération, le conseil municipal décide de procéder à la réparation selon l'hypothèse n° 3 pour un montant de 14 129.18 €, dont la part communale s'élève à 7 488.47 €.

ASSAINISSEMENT :

➤ Rapport annuel d'assainissement communal :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'assainissement 2012 concernant l'assainissement collectif et le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport joint à la présente délibération.

➤ Extension des réseaux Chemin de Grangeneuve :

La commission Voirie et Assainissement présente 3 devis au Conseil Municipal. Un devis étant très peu détaillé, et un autre ayant une différence sur le nombre de mètres linéaires, il est demandé à cette entreprise d'établir un devis sur 120 ML au lieu de 180 ML.

FINANCES

➤ Orientations budgétaires 2013 :

Tous les budgets seront votés lors du prochain conseil municipal. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les recettes sur 2013 devraient baisser de 2 %, selon les indications du gouvernement, par rapport à l'année 2012.

GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de gestion de la Loire établit tous les deux ans et pour chaque mairie un rapport sur la gestion du personnel. La commune doit établir un tableau récapitulatif des formations effectuées par le personnel communal, au titre de l'obligation de formation du personnel communal. Le maire présente donc au conseil Municipal ce tableau récapitulant toutes les formations effectuées par le personnel communal et le coût total généré pour la collectivité. Le conseil municipal approuve le plan de formation.

➤ Point sur le personnel communal :

Ecole : suite à la demande de plusieurs parents, la commune a recruté pour le RPI un agent technique permettant d'apporter un soutien à la classe de Mme VIAL. Cette personne bénéficie d'un contrat aidé (80 % des charges sont prises en compte par l'Etat). La commission école a examiné 12 candidatures et reçus 5 personnes en entretien de sélection. La personne retenue (Mme Anita CHAMBOST) avait travaillé durant 2 ans dans une autre collectivité et sur le même poste que celui proposé par notre RPI.

L'ATSEM de l'école va devoir s'absenter pour la durée de son congé maternité. Sur proposition de la Commission école, le Conseil Municipal a décidé de retenir la candidature d'une administrée de la commune, qui avait postulé pour le poste ci-dessus (Mme Christelle SOUZY).

APC : l'employée est également en arrêt maladie ordinaire jusqu'au 10 mars 2013 et sera remplacée par Mme Johanna COUBLE.

Service technique : suite à un contact avec le service de médecine de travail, il est possible de recruter une personne venant assister l'employé communal, à hauteur de 17 h/hebdomadaire. Une aide u FIPH permettrait de réduire le coût salarial.

➤ Rythmes scolaires :

Les communes ont l'obligation de se positionner sur la mise en place des rythmes scolaires avant le 31 mars 2013. Une réunion réunissant maitres d'école, la Mairie de Nervieux et de Mizérieux a eu lieu le 31 janvier 2013 et une large majorité est d'accord pour le report de ces rythmes. Une commission réunissant les parents, le corps enseignant et les élus sera créée en 2013 afin de préparer les activités qui seront proposées aux enfants et qui devront être à la charge des collectivités.

Compte tenu des difficultés d'organisation et du compte rendu du conseil exceptionnel des Maîtres du RPI Nervieux/Mizérieux et de la Commission école, qui s'est déroulé le 31 janvier 2013, après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter l'application de la réforme à 2014.

VIE ASSOCIATIVE ET SCOLAIRE

➤ Convention avec le Comité des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 avril 2012 dans laquelle la commune avait acheté une remorque, avec l'aide financière d'une subvention de l'association « le Comité des Fêtes ». Afin de clarifier les responsabilités, une convention a été établie entre les parties. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention établie entre la Commune de Nervieux et l'Association du Comité des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Courrier de Mme Lanote :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de Mme Lanote, domiciliée Chemin de Riou, se plaignant de la vitesse excessive des automobilistes et des difficultés de circulation dans ce chemin en raison d'automobilistes qui garent leur véhicule sur la chaussée.

➤ **Classe Franco-Allemande :**

Les élèves en classe de CM1 et CM2 se rendront dans le courant du mois d'avril pour leur voyage scolaire en Allemagne. La commune participera à hauteur de 2400 €

➤ **COBY :** Communauté de Communes de Balbigny

Monsieur le Maire informe que la COBY discute toujours du projet sur la FPU (Fiscalité professionnelle unique). Cette fiscalité permettrait d'harmoniser les recettes fiscales de l'ensemble des communes.

➤ **Subvention du Conseil Général :**

La commission bâtiment informe le conseil municipal d'un courrier du Conseil Général nous allouant une subvention d'un montant de 6409 € pour la rénovation intérieure de l'Eglise.

➤ **Skatepark :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un habitant de Grénieux qui souhaite connaître la date de construction du skatepark (projet du Conseil Municipal des Enfants CME en 2012). A ce jour, le projet est en attente de finalisation du financement, compte tenu du coût élevé des matériels.

➤ **INSEE :**

Au 1^{er} janvier 2013, le recensement officiel établi par l'INSEE, fixe à 917 personnes, la population de la commune.

➤ **Pétition taxi :**

Mr le Maire donne lecture d'une pétition des taxis. Ils manifestent suite au décret du gouvernement leur interdisant de transporter les malades afin de réduire les coûts de la sécurité sociale. Ce sont les taxis situés dans les petites communes qui verraient leur nombre diminuer.

➤ **Jardins pédagogiques :**

Mr Le maire donne lecture d'un courrier du Président de l'Association UEC mentionnant le peu d'intérêt des enfants de notre commune pour un projet de jardins pédagogiques. Le Conseil Municipal s'interroge sur les raisons de cette situation, et constate l'absence de moyens d'actions pour inverser cette situation.

➤ **Classe en 3 :**

Mr le Maire donne lecture d'une demande des classes en 3 sollicitant une aide financière. Comme pour les années précédentes, la municipalité participera à hauteur de 100 € pour couvrir les frais d'animation musicale.

Micro-crèche :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de deux personnes

(habitant hors Nervieux) qui souhaitent réaliser une étude de faisabilité d'une micro-crèche sur la commune de Nervieux. Des questionnaires seront distribués aux parents à la sortie de l'école.

➤ **Animation musicale :**

Un habitant, d'une commune voisine, propose d'organiser des spectacles pour les enfants et souhaite présenter son projet à la COBY afin de faire tourner ce spectacle sur l'ensemble du territoire de la COBY. Le montant des 10 spectacles s'élève à 15 000 €.

➤ **MJC :** Maison des Jeunes et de la Culture

L'association de la MJC compte 104 adhérents. L'assemblée générale aura lieu le lundi 4 février 2013. Un nouvel atelier a été créé : il s'agit de « méditation » animée par Mme Elisabeth DOSSON-DESMOLLES. Par contre l'atelier des petits chefs va s'arrêter suite au déménagement de la professeur dans le sud de la France.

➤ **SCOT :**

Une première réunion thématique a eu lieu à la COBY. Le territoire concerné s'étend de Violay à Noirétable et couvre tout le centre du département. Le bureau d'étude choisit pour la réalisation de ce SCOT est EPUR. Lors de cette réunion, la première restitution des travaux de diagnostic du territoire économique, un bon nombre d'élus ont souligné l'analyse partielle du bureau par rapport aux capacités professionnelles et d'innovations des entreprises. En effet, certaines sont leader sur leur marché. Ces élus ont fait constater au bureau d'étude que nous étions un territoire riche où le taux de chômage est le plus faible du département. Ces perspectives de développement économiques s'avèrent favorables grâce à l'A89 reliant rapidement la région lyonnaise et l'offre de deux grandes zones d'activités (Font de l'Or à Feurs et ZAIN Loire Centre au nord de Balbigny). La prochaine étape de l'étude SCOT portera sur les diagnostics Eau, Tourisme et Environnement. L'achèvement du SCOT est planifié pour 2015, pour une approbation ultérieure.

➤ **Syndicat du Barrage de Villerest :**

Le 23 février aura lieu l'inauguration à Villerest du sentier des Bords de Loire.

➤ **Eclairage public :**

Le nouveau décret visant à réduire la pollution lumineuse sera mise en application à partir du 1^{er} juillet 2013

➤ **Sou des écoles :**

Le carnaval aura lieu le samedi 16 février 2013. Tous les enfants sont invités à défilés dans le village. La commune participera financièrement en couvrant les frais de musique de l'Echo Musical.

L'association demande à la commune la mise à disposition de placards pour des raisons d'hygiène. Elle demande également une salle pour faire des réunions tous les mois.

➤ **Pétanque des Tilleuls** :

L'association demande le changement des ampoules des projecteurs sur le terrain, qui sera effectué lors d'un prochain passage des techniciens chargés de l'éclairage public.

➤ **Station d'épuration de Nervieux** :

Les habitants jouxtant la nouvelle station d'épuration de Nervieux bénéficient depuis quelques jours, d'un mur de lauriers et de pierres, permettant de limiter la vue sur la station, conformément à l'engagement pris par les élus, lors de la création de cet équipement.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 30 mars 2013.